

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

Aucune information.

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### **Société de Fiducie Olympia (autre nom utilisé par Olympia Trust Company)**

Avis de délivrance de permis

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, L.R.Q., c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 29 août 2012, un permis de société de fiducie à Société de Fiducie Olympia (autre nom utilisé par Olympia Trust Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie.

Le permis de la société est assorti d'une restriction à l'effet qu'elle n'est pas autorisée à solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 et de son règlement d'application.

Le représentant principal au Québec est monsieur Daniel Picotte de Fasken Martineau Dumoulin, dont l'établissement d'affaires est situé au Tour de la Bourse, C.P. 242, Bureau 3700, 800, Place Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1E9.

Le siège de l'assureur est situé au 2300-125 – 9th Avenue South East, Calgary (Alberta) T2G 0P6.

Fait le 29 août 2012

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Nathalie G. Drouin

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.